

CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	3

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 AVRIL 2018

Date de convocation :

29.03.2018

Date d'affichage : 29.03.2018

L'an deux mille dix-huit le six avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, STENGER Blandine, SCHLEGEL Régis, STERN Didier, SCHEIBER Yves, PEIFER Michelle, TOUSCH BENMEDJEBER Nathalie, KREMER Michael, NACHI Lahcène

Absents représentés/excusés :

LOTZ Aline, procuration à Didier STERN
ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Blandine STENGER
BECKMANN Pierre, procuration à Bernard JEDAR

Absents non excusés :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2018
3. Vote des taux – taxes locales
4. Vote des budgets primitifs 2018 – budget principal et lotissement l'orée du bois
5. Amortissement 2018 au budget principal
6. Demandes de subvention DETR2018
7. Forêt communale – approbation du programme d'actions
8. Acquisition de terrains
9. Réponses à demande de subvention
10. Décisions prises par délégation
11. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 20 h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- LOTZ Aline, procuration à Didier STERN
- ERTZSCHEID Alphonse, procuration à Blandine STENGER
- BECKMANN Pierre, procuration à Bernard JEDAR

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Yves SCHEIBER, secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 février 2018

3. DCM2018/010 - Vote des taux – taxes locales

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

✚ DECIDE de maintenir le taux des trois taxes directes locales tel que suit, malgré la baisse des dotations de l'Etat :

- Taxe d'habitation : 13.70 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15.71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49.63 %

✚ FIXE à 199 610 €, le produit à recouvrer au titre des taxes directes locales, ce montant étant nécessaire à l'équilibre du budget 2018.

4. Vote des budgets primitifs 2018 – budget principal et lotissement l'orée du bois

a) DCM2018/011 - Budget principal

Le Conseil Municipal, Après délibération, **à l'unanimité**, ARRETE le budget primitif du budget principal de l'exercice 2018 aux montants suivants :

Section d'exploitation
Dépenses : **644 092.76 €**
Recettes : **644 092.76 €**

Section d'Investissement
Dépenses : **769 913.41 €**
Recettes : **769 913.41 €**

b) DCM2018/012 - Budget lotissement l'orée du bois

Le Conseil Municipal, Après délibération, **à l'unanimité**, ARRETE le budget primitif du budget du lotissement l'orée du bois de l'exercice 2018 aux montants suivants :

Section d'exploitation
Dépenses : **953 673.52 €**
Recettes : **953 673.52 €**

Section d'Investissement
Dépenses : **602 173.47 €**
Recettes : **602 173.47 €**

5. DCM2018/013 - Amortissements 2018 au budget principal

Le Conseil Municipal, Après délibération, **à l'unanimité**, DÉCIDE d'amortir **annuellement** les dépenses inscrites aux comptes suivants :

- 202 « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »
- 203 « frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion »

- 205 « concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »
- 208 « autres immobilisations incorporelles »

6. Demandes de subvention DETR2018

a) DCM2018/014 – Demande DETR – aménagement d’une zone d’évitements de bus et d’un parking

Le conseil municipal, Après délibération, **à l’unanimité**, Approuve les travaux de réaménagement du carrefour rue de l’église/rue des mésanges pour un montant HT de 173 135 €. Il autorise le maire à solliciter une subvention DETR de 21 170 € portant sur les travaux de sécurisation des accès à l’école (parking, zone d’évitement de bus).

b) DCM2018/015 – demande de subvention DETR (renouvellement) – rénovation basse consommation de l’éclairage public

Le conseil municipal, Après délibération, **à l’unanimité**, approuve les travaux de remplacement des lampes par des LED pour un montant de 49 920 € et Autorise le maire solliciter la subvention DETR2018 de 12 500 €, soit 25 % du montant des travaux, auprès de l’Etat,

7. DCM2018/016 - Forêt communale – approbation du programme d’actions

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, Approuve l’état de prévision des coupes 2018 proposé par l’ONF, Décide de confier à l’ONF la mission de maîtrise d’œuvre pour les travaux d’exploitation, de partage de bois de chauffage et pour la consultation des entreprises. Il fixe le prix du bois de chauffage enstéré à 47 € le stère,

8. DCM2018/017 – vente de terrains

Le conseil municipal, Après délibération, **à l’unanimité**, Autorise la vente des parcelles agricoles ci-dessous à TERRA NOSTRUM, société sise à ZETTING aux prix suivants :

Section	Parcelles	Surface En are	Prix à l’are	Zone PLU
9	197	67.2	30 €	A
9	314	10.52	30 €	A
8	277	12.62	30 €	A
8	276	5.43	30 €	A
1	296	1.15	30 €	A
2	218	11.42	30 €	A
2	226	1.86	30 €	A
3	56	7.54	30 €	A
1	388	9.27	180 €	2AU
1	129	7.37	180 €	2AU
1	383	8.25	180 €	2AU

9. DCM2018/018 - Réponses à demande de subvention

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- ✚ **Décide** d'attribuer une subvention de 50 € à l'association « une rose, un espoir »
- ✚ **Décide** d'accorder une subvention de 345 € à l'ASSE DE REMELFING pour la participation au projet pédagogique de danse de la classe de CE2-CM1

10. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

N° DECISION	OBJET	Surface M2	LOCALISATION	Nomenclature ACTES
2018DEC004	Renonciation au droit de préemption sur un bien cadastré Section 3 parcelle 78	1397	10 rue du chemin de fer	ACTES 2.3

11. Divers et communication

Sans objet

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 22 h 00

Le secrétaire de séance
Signé : Yves SCHEIBER



Le Maire,
Bernard FOUILHAC-GARY

AF6